

Résolution votée à l'unanimité

par l'Assemblée du personnel du gymnase de Beaulieu le 1^{er} mars 2018

Notre Assemblée du personnel a pris connaissance des derniers développements autour du dossier de la CPEV.

Nous constatons que le Conseil d'administration (CA) de la Caisse de pensions (CPEV) n'a à ce jour pas rempli le mandat que lui ont conjointement donné le Conseil d'Etat et les syndicats FSF, SSP et SUD par leur courrier commun du 6 février 2018.

Le CA n'a ni procédé au retrait du plan d'octobre 2017 ni présenté un nouveau plan à l'Autorité de surveillance de la Suisse occidentale (AS-SO). Il s'est borné à "prendre la température" auprès de l'AS-SO. Cette dernière lui a demandé de bien vouloir présenter un nouveau plan, accompagné d'un rapport signé d'un expert LPP. Faute de quoi, l'AS-SO mettra en place le plan déposé en octobre 2017, avec effet au 1er janvier 2019.

L'AS-SO ne ferme donc pas la porte au dépôt d'un nouveau plan.

Le CA de la CPEV se réunit aujourd'hui même pour « prendre connaissance des nouvelles projections de l'expert actualisées en tenant compte des résultats de l'exercice 2017 de la Caisse » (lettre de la CPEV du 27 février 2018).

Au vu de ce qui précède :

Nous demandons au CA de la CPEV de soumettre un nouveau plan aux syndicats et au Conseil d'Etat d'ici au 7 mars 2018. Ce plan devra préserver les prestations et les conditions du plan de 2013 et ceci au moins jusqu'en 2022.

Nous demandons au CA de la CPEV et au Conseil d'Etat de recevoir les syndicats afin que se tienne une séance tripartite d'ici au 7 mars 2018.

Nous réaffirmons notre détermination à lutter par tous les moyens légitimes et légaux pour la défense de nos conditions de travail et de retraites. Nous sommes et restons vigilant.e.s et mobilisé.e.s.

Lausanne, le 1^{er} mars 2018